

Couverture numérique du territoire ligérien : une construction en moins de 5 ans, le défi est relevé !

L'accès au numérique constitue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire : garantir la couverture numérique répond autant à une exigence d'égalité que de développement et d'attractivité économique.

C'est en 2009 que l'État lance un Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement auprès des opérateurs privés d'infrastructures. Orange, se positionne dans la Loire sur les agglomérations de Saint-Étienne et de Roanne, soit 49 communes sur les 323 que compte le département. Le SIEL-Territoire d'énergie, expérimenté dans le déploiement et la gestion des réseaux d'énergie se positionne alors pour la création d'un réseau d'initiative publique sur le reste du territoire.

Pour relever ce défi, le SIEL-TE mobilise l'ensemble des EPCI avec le concours du Département. La dynamique territoriale s'engage alors. Conscientes que la fibre constitue un levier de l'attractivité locale, de la cohésion du territoire au bénéfice de tous, les 17 EPCI de l'époque acceptent de participer pour un tiers des dépenses totales d'un projet à 283 millions d'euros. Les EPCI font alors un choix politique fort en consacrant plusieurs millions d'euros à la transition numérique. La mécanique de péréquation s'affirme alors pour le dispositif, évitant ainsi tout risque de fracture numérique entre les zones urbanisées et les zones rurales.

Parallèlement, le projet du SIEL-TE est retenu par l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Le chantier démarre alors, le SIEL-TE respectant un planning déterminé par chaque EPCI.

Pour mener à bien les travaux - déploiement de 13 000 km de fibre - le SIEL-TE a réparti les opérations auprès de 18 entreprises locales ou à implantation locale qui ont su faire preuve de technicité et ont démontré leur implication pour accompagner le syndicat dans ce challenge d'une construction de réseau en 5 ans.

Les volets Exploitation et Commercialisation du réseau ont été confiés à la filiale d'Axione, THD42 Exploitation, créée à cet effet. Cette entreprise a su s'adapter aux contraintes de déploiement en zone rurale.

Autre spécificité à la Loire : le réseau se poursuit jusque dans les logements avec l'installation de la prise terminale optique. Ainsi les usagers n'ont plus qu'à contacter les fournisseurs d'accès de leur choix. À ce jour 181 511 prises ont été déployées et 4 472 prises sont en cours de déploiement.

En ce 12 août 2020, les 179 Points de Mutualisation du réseau THD42 sont commercialisables !

Un Point de Mutualisation, c'est l'endroit où s'effectue la connexion entre la fibre optique de tous les opérateurs. Après, le réseau est mutualisé pour desservir les habitations. Et c'est sur le secteur de la Fouillouse que le dernier Point de Mutualisation a vu le jour.

Le programme THD42 inclut le raccordement gratuit de tous les logements jusqu'en 2025. Les habitants des 274 communes concernées par THD42 peuvent donc demander l'installation de leur prise en se connectant sur le site www.thd42.fr.

Cette opération démontre que les zones rurales ou péri-urbaines savent relever des défis nationaux en coordonnant l'action des diverses collectivités pour un même objectif partagé avec l'appui des entreprises locales qui ont su mobiliser tous les moyens nécessaires.

Repères :

- Un choix fort du territoire : déployer un réseau en fibre optique pour 100 % des habitants et des bâtiments sur une période de 5 ans.
- Le SIEL-TE a construit le réseau THD 42. Le Syndicat réalise les pré-raccordements et assure la vie du réseau (dissimulation, dévoiement et extension des réseaux).
- THD 42 Exploitation s'occupe de l'exploitation et de la commercialisation du réseau.
- Raccordement gratuit de tous les logements jusqu'en 2025.

Le SIEL-TE

L'organisation du service public de distribution d'électricité est placée sous la responsabilité des communes depuis les lois du 5 avril 1884, 22 mars 1890 et 15 juin 1906.

Pour mieux faire face aux différentes entreprises productrices et distributrices, guidées principalement par la recherche de la plus grande rentabilité de leurs investissements, les communes vont rapidement choisir de se regrouper et former ainsi les premiers syndicats intercommunaux d'électrification.

En créant ces structures spécialisées, elles disposent de compétences et de moyens qui leur permettent de desservir l'ensemble de leur territoire, alors que seuls les secteurs industrialisés, densément peuplés ou proches des lieux de production suscitaient l'intérêt des entreprises.

À partir des années trente, les syndicats intercommunaux commencent à se rassembler au sein de syndicats départementaux.

La loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946 substitue EDF aux anciennes sociétés concessionnaires (600 entreprises gazières et 1 300 entreprises de production, transport et distribution d'électricité).

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire (Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Loire) est créé par arrêté préfectoral du 13 juin 1950.

En application de ses statuts, il est chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie (électricité et, depuis 1995, gaz) sur le territoire de la concession.

Au fil des années, les élus ont confié au SIEL-TE de nouvelles missions afin de répondre aux besoins des collectivités de la Loire en matière de réseaux, d'économies d'énergies, d'éclairage public et d'énergies renouvelables.

En décembre 2009, le SIEL-Territoire d'énergie Loire a achevé sa départementalisation avec l'adhésion de la ville de Saint-Étienne.

En 2017, le syndicat adopte l'appellation Territoire d'énergie, marque nationale développée par la FNCCR à l'attention de l'ensemble des syndicats d'énergies.

En 2019, les statuts sont adaptés pour prendre en compte les nouvelles activités d'aménagement numérique notamment.

Contact presse :

Gilles ALLEMAND - Responsable Service Communication - 06 24 63 09 20 - allemand@siel42.fr
SIEL - Territoire d'Énergie Loire / 4 avenue Albert Raimond / 42271 Saint-Priest-en-Jarez